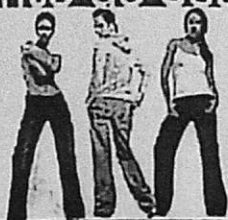


Vente de Jeans

de diverses marques

:: à domicile.

Gimenez Juan**06 34 21 29 15**

3 rue Guillaume Tronchet

47300 Villeneuve sur Lot

R.C.S. 411 553 092

:: à domicile.

☐ **BON DE COMMANDE**☒ **FACTURE**Date : 06/2024

N°0005

Date de la commande : _____

NOM : EURL AMINOR

Prénom : _____

Adresse : 46220 PRAYSSAC

Tél _____

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES**MONTANT**
TVA non applicable
Article 293 B du CGI

LOT DE VETEMENTS POUR LE TRAVAIL

405€

CB ☐ Espèces ☐ Chèques

Règlement prévu en _____ fois

SOLDE LIVRAISON

LIVRAISON PRÉVUE LE : ____ / ____ / ____ à ____ h

COMPTANT

405€

FORFAIT TRANSPORT**EMPORTÉ LE :****05/06/2024****BON POUR ACCORD***Signature du client,*

Art. L. 121-22 - 1° Les ventes à domicile de denrée ou de produits de consommation courante faites par des professionnels ou leurs préposés au cours de tournées fréquentes ou périodiques dans l'agglomération où est installé leur établissement ou dans son voisinage, de l'un des titres de circulation prévus par la loi N° 69-3 du 3 Janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France d'activité non sédentaire.

4° Les ventes, location ou location-ventes de biens ou les prestations de services lorsqu'elles ont un rapport direct avec les activités exercées dans le cadre d'une exploitation agricole, industrielle, commerciale, artisanale ou de tout autre profession.

Art. L. 121-25 - Dans les sept jours, jours fériés compris, à compter de la commande ou de l'engagement d'achat, le client a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. Si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.